

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 3 mai 2023 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 46 / 2023

Objet de l'autorisation : Démolition et reconstruction partiellement d'un mur d'enceinte ainsi que la construction d'une fontaine.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Claude Bosseler
2, rue Nicolas Calmes
L-4998 Sprinkange

Localisation de la construction : 2, rue Nicolas Calmes
L-4998 Sprinkange
Num.cad. 2367 / 2933
Sect. C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.